



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le CSA répond favorablement à la PEEP quant à l'égalité de temps de parole accordé aux fédérations de parents d'élèves

Faisant suite à un courrier de la PEEP demandant une égalité de traitement des fédérations de parents d'élèves par les médias audiovisuels plus particulièrement en période électorale, le président du CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel), Michel Boyon, s'est déclaré sensible aux préoccupations de notre fédération.

Le CSA précise dans sa lettre que la mission qui lui a été confiée (article 16 de la loi du 30/09/86) ne concerne que les élections politiques et non celles « d'organes collégiaux à caractère administratif, professionnel ou consulaire ».

Cependant, « fidèle à sa mission générale de veiller au respect de l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion, le Conseil n'en sera pas moins attentif à ce que les différentes fédérations de parents d'élèves puissent faire valoir leur point de vue de manière équitable sur l'antenne des médias audiovisuels, dès lors que l'actualité le justifie ».

La PEEP se félicite d'avoir été écoutée par le CSA et restera vigilante quant au respect de l'égalité d'accès aux médias audiovisuels.

Le 17 décembre 2007